



Maisons-Alfort, le 20 février 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de mise à jour des usages
de la préparation phytopharmaceutique
DUAL GOLD, n° intrant 9800258**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 06/02/2008 d'un dossier, déposé par SYNGENTA, relatif à la demande de mise à jour des usages de la préparation DUAL GOLD.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit MERCANTOR GOLD, dont l'autorisation de mise sur le marché, n°9800182, est en cours de validité jusqu'au 31/12/2011;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de mise à jour des usages de la préparation DUAL GOLD, présentée par SYNGENTA.

En application de l'article R.253-17 du code rural, l'AFSSA recommande que toute décision d'autorisation de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques soit assortie de l'obligation, pour son détenteur, de lui fournir annuellement les données chiffrées précises sur les quantités de produit mises sur le marché en France et que ces données, qui fourniraient des éléments utiles à toute évaluation ultérieure de ce produit, soient transmises à l'Afssa.

Pascale BRIAND